

Une Question Inconnue

En lisant ce titre, personne ne se douterait qu'il s'agit de la question des écoles du Manitoba.

Pourtant rien n'est plus vrai, et nous avons le droit de dire, parlant de ce sujet qui a bouleversé un moment toutes les cervelles, que c'est là une question inconnue.

Inconnue du moins de l'immense majorité du public.

Dans ces conditions, nous croyons nécessaire d'étudier la question, de remonter à sa genèse et de la dégager de tous les mensonges qui ont été mis en circulation à son sujet, ainsi que de révéler le mercantilisme clérical qui a amené l'état de choses actuel.

Lorsque l'honorable Greenway fut promu à la dignité de premier Ministre de la province de Manitoba, son premier soin et son premier devoir fut de s'éclairer sur les rouages administratifs du gouvernement dont il avait la direction et la responsabilité.

Entre autres anomalies, il constata que les caveaux du palais législatif contenaient un dépôt immense d'ouvrages scolaires qui dormaient paisiblement sous de solides verrous, attendant que la dent des rats vint en imposer le renouvellement.

—Comment fait-il, dit l'honorable premier Ministre, que ces livres soient entassés là, au lieu d'être répartis dans les écoles auxquelles ils sont destinés

On lui répondit et on lui prouva que la répartition avait été faite selon les besoins.

Justement parce que la démonstration ne laissait rien à désirer sous le rapport de la véracité, M. Greenway voulut avoir le cœur net de l'irrégularité qu'il entrevoyait. Il se fit remettre tous les documents, toutes les pièces relatives au régime scolaire de la Province et ne tarda pas à constater que les contribuables étaient audacieusement trompés. D'après toutes les déclarations fournies par l'autorité ecclésiastique, on trouvait que son action bienfaisante s'exerçait sur quatre-vingt-dix écoles, alors qu'en réalité il n'y

en avait que *onze* ! Ce n'était qu'une exagération des huit-neuvièmes !

Le clergé, qui recevait des subsides pour l'entretien de ces écoles, ne faisait aucune difficulté pour encaisser annuellement huit-neuvièmes en plus de ce qui lui revenait de la subvention scolaire, mais il ne se souciait pas de s'embarasser des huit-neuvièmes supplémentaires des livres d'école que la munificence du Trésor mettait à son service.

Cette découverte entraîna un examen très attentif du fonctionnement de ces écoles. On s'aperçut alors que le personnel enseignant était en disproportion avec le nombre des élèves ; on s'aperçut encore que ces écoles étaient peu fréquentées, que l'enseignement donné là était nul ou du moins tout à fait inférieur, et que les résultats obtenus ne valaient pas les douze mille dollars qui tombaient chaque année dans l'escarcelle épiscopale.

En présence d'une situation que l'on peut sans exagération taxer de scandaleuse, le premier Ministre crut faire son devoir en fermant ces écoles.

On voit que nous sommes loin de l'intransigeance religieuse, de la prétendue persécution des catholiques par un ministre soi-disant infidèle à la majorité protestante du Manitoba.

La résolution énergique de M. Greenway n'était pas pour satisfaire le clergé manitobain, qui considérait le retrait de cet octroi gracieux de \$12,000, comme une frustration, alors que tout simplement on lui empêchait de perpétrer un abus inqualifiable. Mais, trop bien avisé, le clergé se garda de crier au voleur—ce cri appelle les gendarmes, gens trop curieux ; — il se contenta de crier à la tyrannie, au despotisme, à la persécution, au viol de la foi de nos pères, etc. etc.

En raison de la solidarité qui unit forcément tous les membres du clergé, les évêques et les prêtres de Québec et des autres provinces de la Puissance clamèrent comme des écorchés. C'était à croire qu'on leur retirait à chacun, individuellement, la rente annuelle de \$12,000 que le chef du diocèse de Manitoba se faisait avec les onze écoles de là-bas.

Montesquieu, dans *l'Esprit des Lois*, a dit :